



Commune d'UHLWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseiller(s) absents(s) : 5

SEANCE du 11 FEVRIER 2025

Sous la Présidence de Monsieur KLEFFER Thomas, Maire, le Conseil municipal, *dûment
convoqué le 06 Février 2025*

s'est réuni le **Mardi 11 Février 2025** à 20 heures 00 dans la salle du Conseil.

Etaient présents :

MM. ADE Bernard - ADRIAN Thierry

Mmes/MM.-BUCHHOLTZ Jessica - DAUL Marc - LIENARD Eric - NETH Jean-Claude - SANTER
Jean-Luc - SIMON Thierry - WOLFF Catherine.

Absent(s) excusé(s) :

Mme DAULL Célia donne pouvoir à KLEFFER Thomas

M. DAULL Sébastien donne pouvoir à ADE Bernard

M. JEROME Sébastien donne pouvoir à SANTER Jean-Luc

Mme KUHN Sabrina donne pouvoir à NETH Jean-Claude

Mme PAILLE Tatiana donne pouvoir à ADRIAN Thierry

Absent(s) non excusé(s) : /

2025-09 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

2025-10 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 JANVIER 2025

2025-11 : PROJET CŒUR DE VILLAGE :

- AVANCEMENT
- DESIGNATION SUPPLEANT JURY CONCOURS

2025-12 : BAUX COMMUNAUX

2025-13 : RESTAURATION BORNE MICHELIN (rajout)

2025-14 : COMMUNICATIONS ET DIVERS

En début de séance Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point
à l'ordre du jour à savoir :

2025-13 : RESTAURATION BORNE MICHELIN.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point.

2025-09 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire informe :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses
séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire
propose la candidature de :

- M. SIMON Thierry comme secrétaire de séance.

PROPOSITION DE DECISION

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE M. SIMON Thierry comme secrétaire de séance.



Commune d'UHLWILLER

2025-10 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 JANVIER 2025

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le Procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025.

Le Conseil Municipal

- CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du rapport des séances en question ;
- CONSIDERANT qu'aucune remarque n'est émise à l'encontre de ces rapports,
- APRES délibération

Décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Janvier 2025.

2025-11 : PROJET CŒUR DE VILLAGE

- AVANCEMENT

Le Maire informe l'assemblée de la rencontre du 24 janvier 2025 avec le Sous-Préfet qui avait pour objet les demandes de subventions.

Il expose les points importants :

- Date limite des subventions prolongée au 15 février 2025 ;
- Le montant des subventions sera notifié courant juin ;
- Les travaux doivent démarrer l'année de demande des subventions ;
- Le montant maximum de la subvention qui pourrait être accordée par le sous-préfet est de 500 000€ ;
- Le projet est intéressant au vu de la recherche en amont des partenaires (micro-crèche, infirmières et kiné) ;
- L'avantage du projet est qu'il n'est soumis ni aux ABF (Architectes des Bâtiments de France) ni au PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) ;
- Monsieur le sous-préfet informe qu'il ne faut pas privilégier le chauffage biomasse sauf si nous souhaitons basculer vers la géothermie ensuite car le système de la biomasse n'est pas une fin en soi.
- Privilégier le photovoltaïques pour de l'autoconsommation ;
- Une fois la subvention attribuée, un délai de deux ans cours pour commencer le projet et quatre ans pour le finir (une demande d'extension peut être demandé) ;
- Une demande au niveau du fond vert peut être réalisée par la suite ;
- Concernant le bâtiment sis côté école :
 - o Il faudra mettre en place un arrêté de mise en péril pour des raisons de sécurité. Principalement liés à l'école ;
 - o Une demande de dérogation doit être demandée au Préfet pour déconstruction de ce bâtiment. Cette demande peut se faire avant le début des travaux et le dépôt du dossier ;
 - o Se renseigner auprès de l'EPF (Etablissement Public Foncier) si le rachat du bâtiment doit se faire avant la déconstruction. Cependant si l'EPF prend en charge la déconstruction, celle-ci ne sera pas subventionnable en effet l'état ne subventionne pas un service de l'état.
- Les travaux doivent être fractionnées en priorisant les bâtiments qui pourront être loués afin d'avoir une rentrée d'argent en phasant le projet de manière équilibrée en étalant le projet sur 2 voire 3 ans.
- La réalisation de trois dossiers de demande de subvention est



Commune d'UHLWILLER

préconisée.

A ce jour, la Commune doit encore :

- Vérifier la capacité d'endettement et d'emprunt ;
- Rencontrer les autres organismes appelés à subventionnés (CeA, Région, Fondation du Patrimoine, ...) ;
- Revoir le plan de financement ;
- Phaser le projet.

Ci-dessous les différentes étapes du projet :

2025 :

- Déconstruction des différents bâtiments à partir du 2^{ème} semestre 2025 suite à la réalisation d'un appel d'offre.
- Les matériaux issus de la déconstruction seront stockés en vue de leur réutilisation sur site. Pour ce faire, et afin d'estimer le montant des travaux, nous avons réceptionné 2 devis. Le premier concerne la déconstruction-reconstruction de la maison alsacienne et le deuxième le coût de déconstruction des différents autres bâtiments.

Cette première étape est importante pour préparer le terrain en vue de la construction des nouveaux bâtiments. Pour exemple, laisser la bâtisse (bâtiment situé rue de l'église) en place occasionnerait des problèmes d'accès aux engins de chantier et augmenterait le risque de dégradation des matériaux qui sont prévus d'être réutilisés.

Coût de cette 1^{ère} phase **753 170 € HT** établi comme suit :

- Rachat du corps de ferme : 169 000 €
- Déconstruction des bâtiments : 280 610 €
- Coût des études (2/3 montant global) : 303 560 €

Demande de subvention 2025 : 225 000 €.

2026 :

- Construction du préau, de la salle d'activité et de la Micro-crèche. Ces bâtiments sont ceux qui sont situés du côté de l'école et en fond de terrain. L'objectif étant de démarrer l'utilisation de ces nouveaux espaces à la rentrée scolaire de 2027.
Dans cette phase sera également prévu une partie de l'aménagement extérieur permettant l'exploitation de ces bâtiments.

Coût de cette 2^{ème} phase **1 435 970 € HT** établi comme suit :

- Construction des bâtiments neufs : 1 360 080 €
- Coût des études (suivi des travaux) : 75 890 €

Demande de subvention 2026 : 430 000 €.

2027 :

- Reconstruction de la bâtisse, de la maison alsacienne et construction du restant de la maison de santé dont fait partie la maison alsacienne.
- L'aménagement extérieur final sera réalisé dans cette phase. L'objectif de fin de travaux serait prévu pour le 1^{er} semestre 2028.

Coût de cette 3^{ème} phase **1 324 600 € HT** établi comme suit :

- Reconstruction des bâtiments : 465 660 €
- Construction des bâtiments neufs : 783 050 €
- Coût des études (suivi des travaux) : 75 890 €

Demande de subvention 2027 : 397 000 €.



Commune d'UHLWILLER

Montant du projet : 3 513 740 € HT soit 4 216 488 € TTC réparti comme suit :

- Montant des travaux neufs :	2 390 630	€	HT
- Montant des travaux de reconstruction :	667 770	€	HT
- Montant des études :	455 340	€	HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De valider le montant global du projet de 4 216 488 € TTC ;**
- **De phaser le projet en 3 parties ;**
- **D'autoriser le Maire à solliciter l'Etat à travers du dispositif DETR 2025 pour une aide financière de 255 000 € au titre de la première phase du projet « Cœur de Village »**
- **De joindre le plan de financement à la présente délibération.**

- DESIGNATION SUPPLEANT JURY CONCOURS

Le Maire informe l'assemblée qu'une commission technique sera mise en place en vue de conseiller le jury prévu le 13 mars 2025.

Cette commission technique sera composée de Mme LAFORGUE Valérie (architecte), M. ADRIAN Thierry, une ou plusieurs infirmières et la directrice de la micro-crèche.

M. ADRIAN Thierry a été nommé jury suppléant cependant, vu qu'il fait partie de la commission technique il y a lieu de le remplacer et de nommer une autre personne en tant que jury suppléant.

Cette personne devra assister au jury du 13 mars 2025 si un des membres titulaires est absent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De nommer M. NETH Jean-Claude en tant que jury suppléant afin de libérer M. ADRIAN Thierry pour qu'il puisse participer à la commission technique.**

2025-12 : BAUX COMMUNAUX

Le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour sont en place simplement des baux oraux pour ce qui concerne la location au niveau des fermages et des jardins communaux. Afin de cadrer les pratiques, des projets de baux écrits ont été réalisées.

En ce qui concerne les fermages, ce document permet d'acter les modalités d'arrêt de bail en cas d'aménagement communal ainsi que lors de cessation d'activité.

Pour ce qui est de la location des jardins, le bail permet de cadrer les règles à respecter pour les locataires, à savoir :

- o Entretien du jardin et ne pas laisser pousser les mauvaises herbes ;
- o Ne pas laisser pousser les plantes nuisibles à la santé publique (ex : datura) ;
- o Ne pas faire pousser d'arbres ;
- o Entretien des berges du ruisseau et ne pas ériger de barrage empêchant la libre circulation de l'eau ;
- o Donner l'accessibilité au ruisseau pour son éventuel curage.

Les baux seront transmis avec les factures des années passées.



Commune d'UHLWILLER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider la mise en place des baux écrits pour le fermage et pour les jardins communaux.

2025-13 : RESTAURATION BORNE MICHELIN

Monsieur le Maire informe que Monsieur ADRIAN Thierry, Adjoint à contacté Monsieur WEBER Nicolas qui s'occupe de la restauration des panneaux Michelin en vue de la réfection de la borne 4 faces Michelin sis à l'angle de la rue principale et de la rue du Stade.

Cette borne est encore la seule présente en Alsace qui se trouve à sa place d'origine. Elle a été installée le 29/11/1957 (date notée sur la borne).

Monsieur WEBER interviendra dès que son planning le permet. La réfection de ce type de borne est une passion pour lui. Une demande de participation financière est demandée à la commune à savoir :

- L'achat de pot de peinture spécial sol/béton ;
- La prise en charge du trajet Obernai-Uhlwiller estimé à 25 € ;
- Le financement du repas du midi estimé à 15 €.

La durée de ce travail peut aller jusqu'à 2 jours.

Avant l'intervention de Monsieur WEBER il faudra :

- Nettoyer la borne ;
- Maçonner le dessus de la borne ;
- Prévoir un point d'eau à proximité.

Monsieur WEBER nous suggère également de mettre un petit panneau explicatif à côté de la borne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de restaurer la borne.

2025-14 : COMMUNICATIONS ET DIVERS

Informations :

- Tour de table des commissions :
 - Urbanisme :
 - Dispositif Maison Alsacienne CeA :
 - Possibilité de présentation du dispositif par Hugo FISCHER de la CeA lors d'une réunion.
 - ATIP (tarification) :
 - Courrier de la Présidente Isabelle DOLLINGER :
 - 2025 : 5 euros + tarification supplémentaire
 - 2026 : 6 euros sans tarification supplémentaire.
 - Restauration église de Niederaltdorf :
 - La pose des planches de rives est à replanifier ;
 - La pose du coq a été réalisé avec succès le jeudi 06 février 2025 à 13h30.
 - Etablissement de différents devis pour budget 2025 :
 - Peinture RDC périscolaire ;
 - Programme plantation végétaux ;
 - Devis sous-sol Mairie ;



Commune d'UHLWILLER

- Columbarium ;
 - Mise à jour site internet ;
 - Tableau affichage école.
- Lotissement :
 - Le lot 18 et le lot A sont prévu d'être vendus d'ici fin du mois.
 - Les lots 8 et 15 ont été réservés.
- Association :
 - Réunion de la commission a planifié afin de préparer la fête des aînés le 04 mai 2025 : 25 Février 2025 à 20h ;
 - Sondage sénior réalisé lors de la fête des Aînés de l'année dernière :
 - > Offre de service informatique « être accompagné par un conseiller numérique » : Mettre en place.
 - Projet sentier de marche en forêt
 - Parcours défini ;
 - 8 panneaux concernant la guerre.
 - Subvention de la Muse : 1 300 € pour 5 élèves.
- Ecole – Périscolaire
 - Le chauffe-eau du bureau du Périscolaire ne fonctionne plus. A voir s'il est réparable ou s'il faut le changer ;
 - Activité Escape Games pour les enfants (Locks Adventure Schweighouse/Moder)
- DP -PC :
 - Dépôt :
 - DP06749725R0002 : M. LAMIABLE Stéphan – 33 rue Belle vue – Uhlwiller : installations de panneaux photovoltaïques déposée le 07/02/2025 ;
 - DP06749725R0003 : M. DEVOLDER Bruno – 23 rue Belle vue – Uhlwiller : remplacement portails + clôture + remplacement velux déposée le 07/02/2025
 - Décisions :
 - PC06749724R0015 : STEINER Mathieu : construction d'une maison individuelle accordé le 16/01/2025 ;
 - DP06749725R0001 : WESCHNER Sylvie : 8 rue du Moulin – Uhlwiller : division en vue de construire accordée le 16/01/2025
- Informations diverses :
 - Sortie forêt à organiser avec la commune de Ohlungen. Date probable : 10 mai 2025 ;
 - Demande de mutation de Arnaud pour retourner à Eurométropole de Strasbourg :
 - Une offre d'emploi a déjà été mise en ligne sur le site de la CAH.
- Tour de table des réunions :
 - 13 février 2025 à 14h : rendez-vous avec M. MARCZAK de la Région Grand-Est ;



Commune d'UHLWILLER

- 13 février 2025 à 16h : rendez-vous avec M. VOLLMAR – Directeur de la Crédit Mutuel ;
 - 24 février 2025 : commission banque matériel – CAH
 - 26 février 2025 à 11h : Inspection annoncée de la Gendarmerie à Ohlungen ;
 - 27 février 2025 à 14h : rendez-vous avec Mme Aurélie SCHAEFFER de la DGFIP ;
 - 28 février 2025 à 20h : Assemblée Générale du Musée du Pain ;
 - 05 mars 2025 à 20h : Rencontre des Maires avec l'Archevêque ;
 - 06 mars 2025 à 19h : Conférence des Maires au Caire ;
 - 08 mars 2025 à 14h : Carnaval de l'APE à Huttendorf ;
 - 10 mars 2025 à 16h30 : Commission technique – Projet cœur de Village ;
 - 13 mars 2025 à 14h30 : Jury concours Projet Cœur de Village ;
 - 13 mars 2025 à 18h : Conseil d'Administration Office de Tourisme.
- Prochaines réunions CM en 2025 :
- 18 Mars 2025 (valider le choix du jury pour le projet cœur de village) : semaine paire ;
 - 08 avril 2025 (réunion budget) ;
 - 20 Mai 2025 ;
 - 17 Juin 2025 ;
 - 27 juin 2025 : barbecue du CM ;
 - 09 Septembre 2025 ;
 - 07 Octobre 2025 ;
 - 04 Novembre 2025 ;
 - 16 Décembre 2025.

Fait à Uhlwiller,
Le 11 Février 2025
Le Maire
Thomas KLEFFER

